


BTSA

Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (ACSE)



▶ FINALITÉ - EMPLOI

Les capacités d'approche globale et d'analyse du fonctionnement de l'exploitation au plan technique, économique et social, sont des compétences très appréciées des employeurs.

Outre l'installation, cette qualification de généraliste conduit à des postes à responsabilité dans les centres de gestion, les coopératives, les contrôles laitiers, les groupements de producteurs et les entreprises commerciales de l'agrofourniture.

Poursuite des études : certificat de spécialisation, licence professionnelle, ingénieur.

▶ DURÉE

Formation de 1 400 h
(40 semaines sur 2 ans)

▶ CONDITIONS D'ADMISSION

- > Avoir le niveau ou être titulaire du baccalauréat.
- > Être âgé de moins de 26 ans.
- > Signer un contrat d'apprentissage chez un employeur.

▶ LIEUX DE FORMATION

- > **Antenne du Maine-et-Loire :**
 - Groupe ESA à Angers
- > **Antenne de la Sarthe :**
 - Centre de la Germinière à Rouillon
- > **Antenne de la Vendée :**
 - ISMA - Centre du Landreau - Les Etablères aux Herbiers

▶ CONTENU

> M4 : Traitements de données : 91 heures

- M41 : Traitement de données (mathématiques)
- M42 : Technologies de l'informatique et du multimédia

> M2 : Expression Communication : 231 heures

- M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23 : Langue vivante-Anglais

> M2 et D3 : Environnement économique et social : 154 heures

- M21 : Organisations économiques, sociales et juridiques
- D3.2 : Politiques agricoles
- D3.3 : Développement local

> D4 : Enseignements scientifiques et techniques : 637 heures

- D4.1 : Techniques comptables, gestion et fiscalité
- D4.2 : Droit de l'exploitation agricole
- D4.3 : Adaptation aux marchés de la production de biens et de services par l'exploitation agricole
- D4.4 : Méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation agricole dans son environnement
- D4.5 : Dynamique des systèmes agraires
- D4.6 : Sciences agronomiques
- D4.7 : Conduite d'atelier dans un système de production
- D4.8 : Conduite d'une activité innovante

> MIL : Modules d'initiative locale : 84 heures

> Activités pluridisciplinaires : 154 heures

> EPS : 49 heures





ENTREPRISES

Le maître d'apprentissage est associé à la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail à durée déterminée de 2 ans soit 104 semaines réparties de la façon suivante :

- > 54 semaines en entreprise,
- > 40 semaines au centre de formation,
- > 10 semaines de congés payés.

Coût du salarié et aides

Le maître d'apprentissage est exonéré de la quasi-totalité des charges sociales.

L'employeur perçoit par le Conseil régional une prime à l'effort de formation de 1 300 € par année de formation, à laquelle s'ajoute le crédit d'impôt versé par l'Etat selon sa situation.



APPRENTIS

Salaires et aides

Les apprentis perçoivent une rémunération (sans charges salariales) comprise entre 41 % et 90 % du SMIC suivant l'âge et la convention collective de l'entreprise.

Les apprentis bénéficient des avantages du statut des étudiants des métiers.

Les apprentis ont accès à l'allocation logement et reçoivent des indemnités de repas, d'hébergement et de transport versées par le Conseil régional.

Renseignements et inscriptions : CFA des Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire



Antenne du Maine-et-Loire

Groupe ESA - 55 rue Rabelais - 49000 ANGERS
Tél. 02 41 18 60 76
Courriel : agriliaformation@pl.chambagri.fr




Antenne de la Sarthe

AGRILIA Formation
Lycée de la Germinière - Rouillon
CS 10007 - 72705 ALLONNES
Tél. 02 43 47 07 59 ou 02 41 18 60 76
Courriel : agriliaformation@pl.chambagri.fr



Antenne de la Vendée

ISMA - Centre du Landreau - Les Etablières - Rte de la Goriandière
BP427 - 85504 LES HERBIERS Cedex

 **0820 815 372** 0,15€ TTC/min

CFA des Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire

Formation bénéficiant du soutien financier de la Région des Pays-de-la-Loire et du Fonds social européen.

